

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 JANVIER 2022**

Le 18 janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mme BAUDRIER Françoise, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEBROSSE Adeline à Mme BAUDRIER Françoise

M. TOMCZYK Alexandre à M. MILACHON Marcel

M. PELISSIER Patrick à M. SIMON Bernard

Absente excusée : Mme COLOMBERT Sabrina

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : Mme BAUDRIER Françoise

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de présents 10 ; Convocation adressée le 11 janvier 2022

Ordre du jour

- Ajustement devis COLAS,
- Devis débroussailleuse,
- Devis four cantine,
- Leg,
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Devis micro tracteur + demande de subventions,
- Devis baie informatique,
- Division parcelle ZL 9 + tarif vente parcelle,
- Devis tables et chaises élémentaire.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal rend hommage à Mme HUBERT Evelyne qui a beaucoup œuvré pour les associations.

**DEVIS POUR LA RENOVATION D'UNE PARTIE DU TROTTOIR**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 décembre 2021 au sujet du devis pour le déplacement d'un ralentisseur et la rénovation d'une partie du trottoir. En effet, l'entreprise COLAS a omis de mentionner l'enrobé.

Le Maire expose au conseil municipal le devis révisé pour la somme totale de 11 322.90 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le devis modifié de l'entreprise COLAS pour la somme de 11 322.90€ HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

### **DEVIS DEBROUSSAILLEUSE**

Le Maire expose au conseil municipal deux devis pour l'acquisition d'une débroussailleuse en remplacement de celle utilisée actuellement, à savoir :

- Un devis de AGRIMAT de Vaumort pour la somme de 732.84 € HT,
- Et un d'EXPERT JARDIN à Malay le Grand pour 660 € HT.

Le Maire précise au conseil municipal qu'un autre devis sera reçu prochainement. Il propose que la décision soit prise ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prendra sa décision prochainement.

### **DEVIS MICRO TRACTEUR**

Le Maire expose au conseil municipal deux devis pour l'acquisition d'un micro tracteur avec la reprise de celui utilisé actuellement.

- Un devis de AGRIMAT de Vaumort pour la somme de 16 469.90 € HT, reprise pour 4 200 €
- Et un d'EXPERT JARDIN à Malay le Grand pour 18 300 € HT, reprise 4 200 € également.

Le Maire précise au conseil municipal qu'un autre devis sera reçu prochainement. Il propose que la décision soit prise ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prendra sa décision prochainement.

### **DEVIS POUR UN FOUR ET UNE HOTTE (CANTINE)**

Le Maire expose au conseil municipal un devis d'HENRIOT pour l'acquisition d'un four et d'une hotte aspirante suite au changement de prestataire des repas de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour la somme de 10 068.38 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis décrit ci-dessus,
- Autorise et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DEVIS TABLES ET CHAISES POUR LA CANTINE**

Le Maire expose au conseil municipal un devis de la Saônoise de mobiliers pour l'acquisition de 3 tables et 18 chaises pour la cantine pour la somme de 1 271.79 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis présenté.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **VENTE DE PARCELLE A CONSTRUIRE IMPASSE MERCIER**

Le Maire expose au conseil municipal qu'une demande a été formulée par un administré pour acquérir une partie de la parcelle ZL 9 située Impasse Mercier.

Le Maire propose au conseil municipal de vendre un lot de cette parcelle pour une superficie d'environ 1 000 à 1 200 m<sup>2</sup>.

Le Maire informe le conseil municipal que cette parcelle est un bien privé de la commune et qu'il convient d'obtenir une estimation des domaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de vendre un lot de la parcelle ZL 9 d'environ 1 000 à 1 200 m<sup>2</sup>,
- Accepte de demander une estimation aux domaines,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DIVISION DE LA PARCELLE IMPASSE MERCIER**

Le Maire expose au conseil municipal un devis d'AZIMUT CONSEILS pour la somme de 2 060 € HT pour une division de parcelle afin de réaliser 3 lots à construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis présenté.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DEVIS POUR UNE BAIE INFORMATIQUE**

Le Maire expose au conseil municipal un devis pour le remplacement de la baie informatique de la mairie qui est devenue trop petite pour la somme de 517.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour la somme de 517.50 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **LOCAL TERRAIN DE FOOT**

Le Maire expose au conseil municipal que, suite à différentes vérifications autour du local du terrain de foot, il est apparu des erreurs entre le cadastre et la réalité sur le terrain.

Après contact avec les propriétaires de la forêt, nous avons informé le géomètre afin de rectifier cette anomalie.

### **LEG**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune est légataire des biens immobiliers, du numéraire et des assurances-vie de M. MARIÉ Pierre : une d'un montant de 40 229.51 € et la deuxième de 239 514.26 €, sans frais de succession. Sa maison sera estimée.

Le conseil municipal réfléchira à la manière d'utiliser les fonds, à rendre hommage à M. MARIÉ Pierre et à perpétuer sa mémoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le leg dans sa totalité à savoir, les biens immobiliers, le numéraire et les assurances-vie de M. MARIÉ Pierre,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- **SDIS:** le Maire informe le conseil municipal de la réorganisation du centre d'intervention.
- **DECI (Défense Extérieure pour lutter Contre les Incendies) :** Le Maire propose au conseil municipal d'envisager l'installation d'une bâche souple :
  - au hameau de l'Orme car la mare est très souvent asséchée,
  - et au hameau de la Saussoie, qui servirait aussi aux habitants de ce hameau de Fouchères, une convention pourrait être signée avec cette commune.
- **ECLAIRAGE PUBLIC :** Le Maire propose au conseil municipal l'installation d'un candélabre
  - au hameau des Barons qui éclairerait aussi les habitations de Nailly
  - et au hameau de la Saussoie (également pour les habitations de Fouchères).

Une convention pourrait être signée avec ces deux communes.

- **CREPI MAIRIE ET LOCAL ASSOCIATIF** : Le Maire propose au conseil municipal de refaire le crépi de la mairie et du local des associations. Un devis sera demandé.  
Le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Yonne au titre de l'opération Villages.
- **THEATRE les « DYMON DE MINUIT »** : La représentation théâtrale aura lieu le 5 février 2022 à 20h30. Le pass vaccinal et le port du masque seront obligatoires, en revanche, il n'y aura ni buvette ni restauration.
- **VIDE GRENIERS** : Une réunion avec les associations aura lieu le 21 janvier 2022 afin d'organiser ou pas cette manifestation.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire  
Marcel MILACHON

La secrétaire de séance  
Françoise BAUDRIER